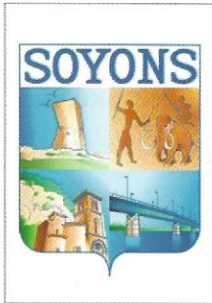
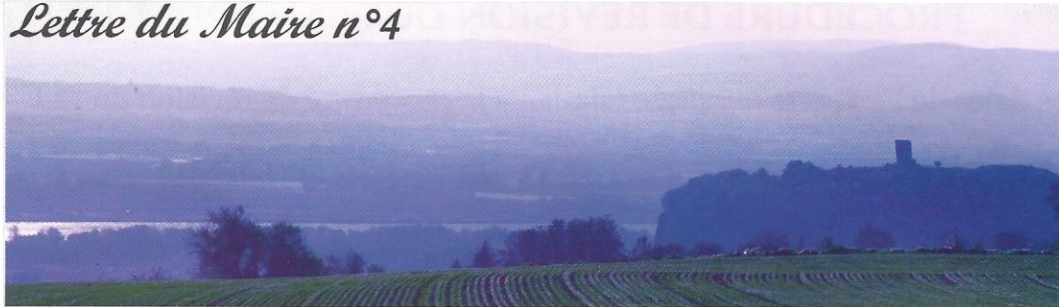


Mai 2017



## Lettre du Maire n°4



Madame, Monsieur,

Trois ans se sont écoulés depuis l'élection de l'équipe municipale en mars 2014.

A mi-parcours du mandat que vous nous avez confié, nous vous proposerons prochainement, d'ici l'automne, le bilan de nos actions. Au-delà de l'engagement pris, c'est pour moi une exigence démocratique que de rendre compte de leur état d'avancement, et ce dans un esprit de transparence et de sincérité.

Sachez que nous nous efforçons, au quotidien, de résoudre la difficile adéquation entre la volonté, portée par l'intérêt général, d'améliorer le bien-être de la population et la maîtrise de nos finances.

A ce titre, le conseil municipal, réuni en séance le 10 avril 2017, a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'année 2016 et le budget primitif de l'année 2017.

Dans un contexte national de baisse drastique des dotations de l'Etat et de nouvelles dépenses imposées, comme la réforme des rythmes scolaires, il a été néanmoins décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cette décision s'inscrit dans une volonté de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager des ressources permettant de financer les projets d'investissement.

Le niveau d'endettement de notre commune ainsi que notre capacité d'autofinancement nous permettent aujourd'hui d'envisager avec sérénité et conviction la concrétisation de nombreux projets d'investissement structurants, notamment l'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération. Ces projets ont ainsi été budgétisés au titre de l'année 2017.

Ne manquez pas la journée découverte de la voie bleue-ViaRhôna, qui se déroulera sur le territoire communal le dimanche 14 mai dans le secteur du Brégard. De nombreuses animations seront proposées tant aux familles qu'à tous les amateurs de sport et de nature.

A travers ces quelques mots, je tenais également à souligner que le taux de participation au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles s'est élevé à 85 % sur notre commune, un chiffre largement supérieur à la moyenne nationale. Je ne peux que saluer ce geste civique et citoyen !

### Cérémonie du 8 mai 2017

Je me permets de vous rappeler la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Elle se déroulera ce lundi à 11 H 00 devant le Monument aux Morts. A l'issue de cette cérémonie, nous partagerons le verre du souvenir à la Salle des Fêtes André Comte.

## PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les dates de l'enquête publique relative à la procédure de révision du PLU ont été fixées.

### L'enquête publique se déroulera du 15 mai 2017 au 19 juin 2017

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et pourront être consultés

- à la mairie de Soyons aux jours et heures d'ouverture au public
- au siège de la Communauté de Communes de Rhône Crussol (1278 rue Henri Dunant, 07500 GUILHERAND-GRANGES) aux jours et heures d'ouverture au public

Toute personne pourra consulter le dossier d'enquête sur le site internet de la commune de Soyons ([www.soyons.fr](http://www.soyons.fr)) ainsi que sur celui de la Communauté de Communes de Rhône Crussol ([www.rhonecrussol.fr](http://www.rhonecrussol.fr)).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Soyons les :

- lundi 15 mai 2017 de 8h30 à 12h00,
- mercredi 24 mai 2017 de 8h30 à 12h00,
- jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 de 15h00 à 18h00,
- lundi 12 juin 2017 de 15h00 à 18h00,
- samedi 17 juin 2017 de 9h00 à 12h00.

Pour rappel, cette révision est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Adapter le document communal au regard des dispositions de la loi n°2010-788 du 11 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle II) et la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR).
- Mieux prendre en compte la gestion de tous les risques, inondation, incendie, minier
- Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et ainsi assurer la préservation des espaces d'intérêts écologiques sur le territoire communal
- Rechercher un équilibre entre production de logements, développement économique, équipements, agriculture, protection de l'environnement et des paysages.
- Affirmer la centralité du village et le développement diversifié du parc de logements tout en limitant l'étalement urbain, pour une croissance démographique maîtrisée, compatible avec la capacité des équipements publics.

Il est également important de noter qu'à l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Crussol se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU de la commune de Soyons.

En effet, depuis le 28 mars 2017, et conformément aux dispositions de la loi ALUR, la Communauté de Communes Rhône Crussol est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. Il revient juridiquement à cette structure d'approuver la procédure de révision et non plus à la commune.



Gisèle BERTRAND